



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.05.2023
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Audrey de FERNEL, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 2

Patrick KOEBERLE a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Magali PRADEL a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absent : 1

Jean-François VAQUIERI

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 15

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte de gestion du budget principal - exercice 2022
2. Adoption du compte administratif 2022 : **majorité** (1 contre : Magali PRADEL)
3. Participation de la commune de Rennemoulin aux frais de fonctionnement - scolaire/périscolaire/extrascolaire - année 2022
4. Modification du règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires
5. Election d'un nouveau représentant du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Marc TOURELLE

Bienvenue, chers collègues, bienvenue à l'assistance présente aujourd'hui, bienvenue à celles et ceux qui nous suivent depuis notre page Facebook ou la page YouTube. Nous allons donc démarrer cette séance du conseil municipal en commençant par désigner deux secrétaires de séance.

LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEPUIS LE 13 FEVRIER 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'éclaircissements ?

André BLUZE

J'ai une question au sujet de la consultation d'un avocat sur Chaponval. En dehors de la gendarmerie, quels types de programmes immobiliers y sont prévus ? J'aimerais un éclaircissement là-dessus car une décision avait déjà été prise suite à un recours des habitants de la Tuilerie.

Marc TOURELLE

C'est exactement la même chose, il y en a une par rapport au projet de gendarmerie et l'autre par rapport à un éventuel projet de Chaponval qui n'existe pas puisque tout reste à définir sur ce projet. Il y a deux affaires distinctes puisque nous avons été saisis par deux courriers différents.

Catherine DOTTARELLI

Ce qui est cité comme règle supracommunale, c'est cela qui pourrait poser problème ? Puisque dans la décision il est écrit qu'il y a un recours à l'avocat pour analyse des règles supracommunales.

Marc TOURELLE

Les règles supracommunales sont les documents opposables à la commune, comme le schéma directeur d'Île-de-France par exemple.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Michel ?

Michel BOISRAMÉ

Concernant le protocole transactionnel sur la livraison de services de liaison froide, ma question est la suivante : avec la théorie de l'imprévision – ce qu'ils mettent dans leur texte –, le montant peut-il être revu à la hausse ? Et si oui, jusqu'à quel montant ?

Marc TOURELLE

Ce montant-là, non, puisqu'il a été négocié, il est d'ailleurs bien indiqué dans la décision la période pour laquelle ce montant a été sollicité, une révision tarifaire pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Michel BOISRAMÉ

D'accord, cela ne peut pas aller plus haut.

Marc TOURELLE

Non.

André BLUZE

Nous avons une autre question au sujet de la maîtrise d'œuvre pour la reconversion du premier étage de la Poste en cabinets médicaux. Je voulais connaître le nombre de médecins qui sont prévus pour ces cabinets médicaux, si les loyers de ces derniers ont été fixés et à quels montants ?

Marc TOURELLE

Il est prévu d'installer trois nouveaux médecins que nous n'avons pas encore, et le montant du loyer sera le même que pour le pôle médical du Cèdre.

André BLUZE

C'est-à-dire 15 € le mètre carré ?

Marc TOURELLE

C'est cela, approximativement.

André BLUZE

Et ce sont trois médecins généralistes, un spécialiste ?

Marc TOURELLE

Notre effort va se porter sur la médecine générale.

André BLUZE

Et une dernière question : il serait peut-être intéressant de faire un groupe de travail avec les médecins et des représentants du conseil municipal, pour pouvoir organiser les deux pôles médicaux de manière homogène et regarder exactement comment ils peuvent interagir les uns par rapport aux autres.

Marc TOURELLE

Il est important de lancer la « seconde vague » puisque les médecins n'ont plus beaucoup de créneaux à proposer à de nouveaux patients et nous avons encore quelques concitoyens qui sont sans médecin. Mais je suis d'accord avec toi, il faut que cela se fasse en bonne intelligence avec les médecins déjà installés.

André BLUZE

En demandant également le besoin de chacun pour savoir exactement quel type de médecin, par exemple un nouveau pédiatre, un neurologue ou autre, mais pas uniquement des médecins généralistes, parce que cela permettra de faire un vrai pôle médical.

Marc TOURELLE

Nous avons déjà une neurologue. Nous sommes vraiment orientés vers la médecine générale.

André BLUZE

D'accord, merci.

Michel BOISRAMÉ

J'ai plusieurs questions sur la convention de partenariat dans le cadre de la manifestation des Rencontres du livre. J'ai besoin d'un éclaircissement sur le point 3 de la décision, si vous me le permettez je vais la lire, les gens à distance pourront ainsi mieux comprendre : « *Précise qu'un bilan financier de ces Rencontres sera produit par l'agence et que l'ensemble des recettes générées par les partenariats privés sollicités par l'agence Artea Communication lui bénéficieront intégralement à concurrence d'une rémunération totale de 15 000 €, y compris le montant dû par la commune au-delà du financement issu du mécénat seront répartis entre la commune et l'agence Artea Communication* »

Mes questions sont les suivantes : c'est la première fois qu'apparaît, dans le cadre du salon du livre, cette notion de rétribution à la vente qui pourrait permettre à l'agence Artea de passer de 10 000 €, qui est son coût, à 25 000 €.

Dominique SERVAIS

10 000 € c'est le forfait que nous avons négocié, et on peut aller jusqu'à 15 000 € à condition de trouver des sponsors. On en cherche, on en a trouvé quelques-uns et tout ce qui dépassera 15 000 €, si on en trouve plus, sera réparti entre la commune et Artea.

Michel BOISRAMÉ

50 – 50 ?

Dominique SERVAIS

Oui, mais au-dessus de 15 000 €, il faut donc déjà les trouver, si tu as des idées nous sommes preneurs.

Michel BOISRAMÉ

Dans les 15 000 €, il y a déjà les 10 000 € d'Artea ?

Dominique SERVAIS

Oui, exactement.

Michel BOISRAMÉ

J'ai une question sur l'étude d'équipements scolaires et périscolaires du quartier Montgolfier. Si j'ai bien compris, le montant c'est 5 jours et demi à 3 310 € ? Parce que cela ne fait pas le montant qui est donné : 5, 5 x 3 310 €, ça ne fait pas 7 750 €, ça fait 18 205 €. J'ai divisé dans tous les sens pour voir si c'était un chiffre qui n'était pas bon et je ne suis jamais retombé sur mes pieds, je pense donc qu'il y a une erreur de calcul.

Marc TOURELLE

Je ne sais pas ce que vient faire là cette phrase, si nous n'avons pas la réponse ce soir nous allons l'expliquer par mail parce que je ne suis pas en mesure de vous dire ce que vient faire cette phrase de 5,5 jours à 3 310 €. Pour moi, le montant est de 7 750 € mais nous ferons un mail d'ici la fin de la semaine pour bien préciser tout cela.

Marie-Hélène HUCHET

Je n'ai pas de précisions à donner, la seule chose que je peux dire c'est que le chiffre de 7 750 € HT est bon. Nous leur avons demandé d'étudier trois scénarii possibles et le montant HT est bien de 7 750 € et 9 060 € TTC. Je pense donc il y a une erreur de calcul.

Catherine DOTTARELLI

Pouvez-vous nous réexpliquer les trois scénarii, s'il vous plaît ?

Marc TOURELLE

Ils sont indiqués dans la décision :

- Création d'une école maternelle et d'un centre de loisirs ;
- Création d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs, ainsi qu'un groupe scolaire aux Cèdres ;
- Et création d'un groupe scolaire quartier Montgolfier, ainsi qu'un groupe scolaire et un centre de loisirs aux Cèdres.

André BLUZE

Par corollaire, cela veut dire que Kergomard va disparaître ?

Marc TOURELLE

Non, cela veut dire que l'on regarde toutes les options possibles, sachant qu'il existe toujours la possibilité que l'on avait déjà chiffrée d'avoir une extension de l'école Kergomard.

André BLUZE

Cela veut donc dire qu'en plus du groupe scolaire dans le quartier Montgolfier, plus l'école du Cèdre, il y aurait encore une école maternelle à Kergomard.

Marc TOURELLE

C'est ça. Nous ferons donc parvenir un mail à l'ensemble du conseil municipal demain pour confirmer, mais c'est bien ce montant-là de 7 750 €.

Catherine DOTTARELLI

Une décision a été prise pour un montant de 200 000 €. Peut-on en savoir plus ?

Marc TOURELLE

Cette décision de 200 000 € est pour les circulations douces.

André BLUZE

Ce sera financé par la mairie ou par des subventions qui seront données ?

Marc TOURELLE

La maîtrise d'œuvre, comme les travaux, sont financés à hauteur d'environ 75 %, puisque nous avons 40 % dans le cadre du plan de relance de l'État, à condition de finir les travaux avant le 31 décembre 2024. Et nous avons en plus la Région pour 25 % et environ 15 % du Département, effectivement, il y a un reste à charge pour la mairie.

André BLUZE

Le chiffre est définitif, il n'y aura pas d'avenant ?

Marc TOURELLE

200 000 €, c'est un maximum.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose que l'on passe à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des modifications, des rajouts ?

Michel BOISRAMÉ

Il n'y a pas de modification mais lors du dernier conseil municipal a été évoquée la possibilité, pour chaque Noiséen, de consulter les résultats des nouvelles sondes installées par la mairie. Où en est-on ? Puisque nous n'avons toujours pas, ni le site, ni le code promis.

Christophe MOLINSKI

Nous avons mis le lien sur le site, la seule chose qui nous pose problème c'est que nous sommes obligés de donner le mot de passe à tout le monde.

Jérôme DUVERNOY

Effectivement, nous trouvons que c'est un peu dangereux, cela peut créer un risque de piratage du site puisqu'ils ont un accès direct. Il faudrait donc étudier une autre solution. Ce n'est pas que nous ne voulons pas donner accès aux données, mais nous souhaitons éviter un accès malveillant si les mots de passe sont diffusés de manière trop large.

Marc TOURELLE

Merci. Que va-t-on faire concrètement ?

Jérôme DUVERNOY

A définir mais il faut peut-être que la personne vienne se présenter à la mairie pour avoir les codes de manière un peu plus sécurisée.

Marc TOURELLE

Ce qui est quand même important c'est que comme nous sommes en relation, en coordination avec l'association Riverail, il faut que l'on puisse au moins leur donner les éléments qui sont importants pour eux, sur lesquels vous travaillez.

Jérôme DUVERNOY

Riverail a déjà un accès personnalisé depuis plusieurs mois. Cela fonctionne bien mais l'idée n'était pas de le diffuser sur le site de la mairie.

André BLUZE

Serait-il possible que l'autre association soit impliquée et ait aussi accès à ce site ? Pour les Noiséens je conçois la difficulté mais il n'y a pas que Riverail, il y a une autre association qui a posé cette question, il faudrait que les deux puissent avoir accès.

Marc TOURELLE

Je n'ai pas eu de demande de l'autre association, mais on peut également le permettre de la même façon. Après, nous allons trouver un moyen pour que tout Noiséen puisse avoir accès à cette information avec les contenus en ligne. J'imagine que des relevés sont faits mais qui sont peut-être un peu lourds.

Jérôme DUVERNOY

Oui, c'est aussi un peu technique.

Marc TOURELLE

D'accord.

Concernant le PV, y a-t-il d'autres commentaires ? Pas de commentaire, je vous propose donc de l'approuver : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, PV adopté.

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Je voulais simplement profiter de cette séance du conseil municipal pour rappeler le week-end sportif que nous avons eu, non pas le week-end dernier mais celui d'avant, il y a 10 jours, avec la Faites du sport et le Trail. Et en profiter pour remercier toute l'équipe dynamique, sous la conduite de Salvador, Dominique et Jean-Michel, qui ont œuvré pour cette belle réussite. Dominique, tu peux en dire un mot ?

Dominique JAILLON

Merci, Marc. Un succès, effectivement : plus de 500 participants cette année contre 400 l'année dernière. Beaucoup de familles des villes étaient présentes, une participation active des commerçants de la ville et de tous nos sponsors, y compris VGP. Une participation efficace du Sibano et de tout le personnel de la mairie, des services techniques de la police municipale, qu'ils en soient ici remerciés sincèrement. Et, bien évidemment, tous les bénévoles, sans lesquels cette course n'aurait pas pu exister, je les remercie donc également au nom de toute l'équipe de nous avoir aidés.

Un point à améliorer pour la troisième édition : il faudra renforcer l'équipe qui a la charge d'organiser le trail, nous lançons donc un appel à bonnes volontés.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, j'espère que cet appel sera entendu. En tout cas, bravo pour cette deuxième édition, nous constatons effectivement une progression de la participation. Et vous avez réussi à faire courir et marcher trois maires et une députée, ce qui n'est pas mal non plus. Longue vie aux Trails de la Plaine ! Merci Dominique.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

Marc TOURELLE

Je vous propose que l'on passe à l'ordre du jour, avec les deux premières délibérations qui sont financières, que l'on a chaque année à peu près à cette époque de l'année. Puisqu'il s'agit d'approuver, à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Je vais donc laisser Géraldine Lardennois commenter ces deux délibérations.

Géraldine LARDENNOIS

Bonsoir. La première délibération concerne le compte de gestion qui est le solde de notre comptabilité établi par les services fiscaux, services de gestion comptable de Versailles. Nous avons annexé, dans les documents du conseil, l'extrait de leur comptabilité. C'est vraiment un compte de gestion qui tient compte, à la fois des recettes et des dépenses, à la fois en fonctionnement et en investissement.

Il se traduit, pour l'année 2022 à :

- Un montant de recettes de 14 103 519,99 € ;
- En dépenses à un montant de 13 647 327,39 € ;
- Ce qui nous fait un résultat de l'exercice de 456 282,50 €.

Ce document ne tient pas compte des restes à réaliser, c'est vraiment un solde de gestion en trésorerie, recettes et dépenses, les mandats et les recettes enregistrées. Il n'y a donc pas du tout de comptabilité d'engagement dans ce compte de gestion.

On vous demande d'approuver ce compte qui est conforme au compte administratif que l'on va vous présenter de façon plus détaillée et qui retrace mieux l'activité de la commune. Là, on est vraiment dans une situation de recettes et de dépenses, avec un résultat d'exercice en recettes excédentaire de 456 282,50 €.

Marc TOURELLE

Très bien. Il s'agit donc du compte de gestion, avec ses montants établis par les services fiscaux qui correspondent en tous points avec les données qui vous seront présentées concernant le compte administratif. Avec la somme de 14 103 519,99 € pour les recettes, 13 647 237,49 € pour les dépenses. Nous allons donc voir le détail ensuite avec les restes à réaliser et l'exécution budgétaire qui a été faite par le compte administratif.

Auparavant, il nous faut approuver ce compte de gestion. Les questions arrivent plutôt sur le compte administratif, je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Compte de Gestion du Budget principal – Exercice 2022 est adopté à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2022
--

Marc TOURELLE

Maintenant le compte administratif, avec le détail de la façon dont s'est déroulée l'exécution budgétaire pour l'année 2022 et je te redonne la parole, Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Le compte administratif, c'est vraiment la traduction de notre exercice sur l'année 2022. Avant de rentrer dans les chiffres, on va dire que 2022 est quand même une année riche à Noisy-le-Roi, avec des travaux : la circulation douce, l'éclairage public qui a été une grosse opération. Après, des travaux plus mineurs, plus classiques dans le bassin d'apprentissage et également des études pour les déclarations de projet : Chaponval, le futur CTM, Montgolfier. En cours, et cela se concrétise, les travaux de l'église avec toute la procédure d'appel d'offres. Sur le plan de la culture, cela a quand même été aussi une année riche, c'était une année Gondi, nous en avons quand même parlé toute l'année, Festéa, le Festival de la guitare, les Rencontres du livre. Une année sportive aussi puisqu'il y avait la Fête du vélo, les trails, la coupe du monde avec la fan zone. Une année également civique au niveau de la jeunesse, avec le Passeport du civisme, la signature de la charte Ville amie des enfants. Et pour nos commerçants, pour l'activité économique, nous avons conclu une convention avec la CCI de Versailles pour dynamiser et conforter le commerce.

Il y a donc eu pas mal d'actions sur l'année 2022 qui se traduisent, ou pas, dans nos comptes, mais c'était une année riche. Cela se traduit donc par un résultat comptable totalement conforme avec le compte de gestion que nous avons présenté tout à l'heure, mais là on prend en compte les restes à réaliser et on distingue la section de fonctionnement et la section d'investissement.

On se retrouve donc avec :

- Une section de fonctionnement avec un excédent de 1 817 573,86 € ;
- Et au niveau de la section d'investissement, on est en déficit à hauteur de 1 361 291,36 €. On est en déficit parce que l'on investit, on réalise des opérations d'investissement c'est pour cela que cette section est déficitaire.

Lorsque l'on prend en compte les reports de nos exercices antérieurs, on arrive à un excédent global sur l'exercice 2022 de 4 682 504,30 €.

Après, lorsque l'on prend en compte tous ces résultats cumulés et à affecter, notamment avec nos restes à réaliser en section d'investissement de 1 575 442 €, on arrive à un résultat de 3 107 061 €. C'est ce résultat pour lequel nous allons vous proposer une affectation de la délibération, mais avant on va vous expliquer comment on en est arrivé là.

Si l'on passe sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, on vous compare ce que l'on a mis au budget et ce que l'on a réalisé. Il faut prendre en compte le fait que l'on a un taux de réalisation assez élevé, ce qui confirme que l'on a des prévisions budgétaires assez fidèles et que l'on arrive bien à programmer, anticiper nos dépenses.

Sur nos dépenses de fonctionnement, lorsque l'on compare l'exercice 2021 et l'exercice 2022, on constate, au global, une augmentation de ces dépenses de 9,2 %. Cela s'explique notamment par une évolution élevée, 17 %, des charges à caractère général qui sont essentiellement les effets des prix des fluides, de l'électricité. Parce que, contrairement aux autres communes, c'est en 2022 que nous avons renégocié nos contrats et que nous avons donc eu cette augmentation sur l'électricité, le gaz et les fluides. Pour l'année 2023, dans le cadre de notre prévision budgétaire, on est en diminution par rapport à ce qui a été constaté en 2022. Parce que, d'une part, on a fait des efforts en matière de sobriété énergétique, en raccourcissant les plages horaires de chauffe, et, par ailleurs, on bénéficiera, en 2023, des effets de l'éclairage public qui est moins consommateur. Dans cette augmentation des charges à caractère général il y a, d'une part, cet effet sur les fluides, électricité et gaz et, d'autre part, il y a eu un choix délibéré de la part de la commune d'engager un montant important :

150 000 € de frais au titre de la préparation du projet Montgolfier avec des études. C'est ce qui explique l'augmentation de nos charges à caractère général.

Sur les charges de personnel, elles augmentent de 4,3 %. Cette augmentation est essentiellement liée à l'augmentation du point d'indice l'année dernière : 3,5 %. Et par ailleurs également, un choix qui a été fait de renforcer certains services, avec des recrutements qui sont intervenus mi-2022.

Sur les autres charges de gestion courante, on est dans un effet assez constant, il n'y a pas vraiment de variation. Sur les atténuations de produits, on a une augmentation qui était liée au fait que l'on a eu un petit rattrapage au niveau de Versailles Grand Parc, on a dû reverser une partie, 70 000 €, à VGP.

Sur les charges financières, on était sur une trajectoire baissière puisque l'on était en phase de réduction de remboursement de notre dette.

Sur le poste « dépenses imprévues », que vous retrouvez en prévision sur 2022, c'était une réserve que nous avions constituée pour des dépenses qui n'allaient pas être réalisées.

Après, on passe à l'évolution de nos recettes de fonctionnement. Là, on se retrouve avec des taux de réalisation supérieurs à 100 %, on voit que toutes nos recettes ont fortement augmenté. Les produits des services, ce sont essentiellement les recettes liées au scolaire et au périscolaire, les cantines et les centres de loisirs. On constate une forte demande sur ces services, on est donc plus élevé que nos prévisions et on est aussi plus élevé qu'en 2021 à cause de cette plus forte demande.

On a aussi une augmentation sur notre poste « impôts et taxes », qui est lié, d'une part, à la revalorisation des bases qui ont augmenté de 3,5 % entre 2021 et 2022. Et, par ailleurs, on a aussi bénéficié d'un versement complémentaire au titre de la compensation sur la taxe d'habitation, décidé par le conseil constitutionnel et qui n'avait pas été pris en compte dans notre budget. D'où le décalage élevé entre nos réalisations et nos prévisions.

Pour les autres produits de gestion courante, il n'y a pas de variation particulière notable de données à commenter.

Ce qui fait que l'on se retrouve avec une épargne de gestion, qui est quand même l'un des indicateurs clés pour les communes, qui est très élevée sur l'année 2022 puisqu'elle est de l'ordre de presque 2 millions. On voit quand même que sur nos courbes on a une trajectoire, sur 2022, où les recettes augmentent plus vite que les dépenses. On est donc sur une trajectoire saine, on a une bonne capacité d'autofinancement puisque la section de fonctionnement nous permettrait largement de couvrir, à la fois les amortissements et la dette.

Sur les investissements, ces tableaux sont assez parlants, on voit que sur les dépenses réelles de fonctionnement on est une commune qui investit beaucoup. Les années 2019 et 2020 ont des montants beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui puisqu'il y avait, à la fois le Vaucheron et la crèche. Mais quand même, sur 2022 on a réalisé plus de 2 millions d'investissements, et on a cité toutes leurs diverses opérations telles que la circulation douce, le début des travaux sur l'église et, bien entendu, l'entretien courant de nos bâtiments avec des travaux plus classiques.

Sur nos recettes d'investissement, il est clair que l'on reçoit les subventions de façon souvent décalée par rapport aux investissements, puisqu'il faut très souvent que les infrastructures soient finies pour que l'on bénéficie des subventions ; on a donc toujours un décalage entre les recettes et les dépenses d'investissement. Par ailleurs, on perçoit le FCTVA avec un an et demi, voire deux ans de décalage. Mais, bien entendu, on les sollicite toujours.

Enfin, sur la dette, qui est aussi un indicateur important pour les communes, au 31 décembre 2022 on avait un encours de dette de 1 087 000 €. C'est un montant relativement faible par rapport aux communes de notre strate, puisque l'on est sur des annuités de 34 € par habitant et un encours de dette de 136 € par habitant, bien en deçà des encours pour les communes de la même strate, c'est-à-dire le même nombre d'habitants, soit entre 5 000 et 10 000 habitants.

En 2023, on a mobilisé un emprunt de 1,5 million pour l'éclairage public. À la clôture 2023, on aura donc une augmentation de notre encours de dette mais on ne sera pas à 170 € par habitant, on restera en dessous des

moyennes constatées sur notre strate. Par ailleurs, on a une capacité de remboursement de 5 ans, ce qui est relativement court et on n'a aucun emprunt à risque, on n'est que sur des emprunts classiques, il n'y a pas d'effet de levier, de CAP, de Swaps.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation. Comme tu le dis, un emprunt pour un investissement avec un retour d'investissement sur 5 ans, cela veut dire que 5 ans d'économies de fonctionnement vont pouvoir financer cet investissement. Et puis, comme tu l'as dit aussi, il est également important, pour moi et les collectivités en général, que l'on puisse juger de la sincérité du budget par le taux de réalisation. 97 % en dépenses, c'est bien. Et avec un taux de réalisation supérieur à 100 % pour les recettes, parce que l'on est toujours prudent. Mais, grosso modo, ce sont de bons taux de réalisation qui montrent le sérieux budgétaire, avec une capacité d'auto-financement qui est quand même nécessaire pour financer nos investissements courants. Cette capacité est au rendez-vous, c'est donc une bonne nouvelle.

Des commentaires ? Il ne s'agit pas d'un exercice budgétaire, c'est la constatation de résultats.

Michel BOISRAME

J'ai juste une petite demande d'information. Lorsque tu parles de « versements complémentaires », ce sont les 400 000 € que l'on a touchés exceptionnellement cette année ?

Géraldine LARDENNOIS

Lors de la suppression de la taxe d'habitation, l'État s'est engagé à compenser les communes de cette perte de recette. L'État compense donc les communes à hauteur de la taxe d'habitation qui serait perçue si elle était maintenue, en tenant compte de son taux de 2019. En revanche, cette compensation tient compte de la dynamique de construction, c'est-à-dire que si aujourd'hui il y a plus de logements qu'en 2019, on va nous compenser à hauteur de ces nouveaux logements.

Ce qui s'est passé c'est qu'il y a des communes qui ont fait un recours au niveau du Conseil constitutionnel, car elles estimaient qu'il n'était pas logique, équitable, que les communes qui avaient transféré une partie de la fiscalité à des syndicats ne bénéficient pas du reversement de cette fiscalité. Noisy-le-Roi, pour le Sibano, avait des syndicats fiscalisés qui percevaient une partie de la taxe d'habitation, laquelle n'était pas prise en compte dans notre coefficient correcteur, notre compensation. Les communes qui, contrairement, n'avaient pas fiscalisé certaines activités via des syndicats, bénéficiaient de l'intégralité de la compensation. Après, elles devaient verser une subvention aux syndicats. Il y a donc eu des recours et le Conseil constitutionnel a considéré que c'était inéquitable et que les communes devaient percevoir, par le mécanisme de compensation mis en place, l'intégralité de la taxe d'habitation versée par les redevables sur leur territoire. Cette décision a été prise en novembre 2022, avec un effet rétroactif sur l'exercice 2021 qui est la première année de la compensation. Ce qui fait qu'en 2022 nous avons reçu un complément de compensation pour 2021 et 2022, soit un peu plus de 800 000 € au titre de ces deux années.

À l'avenir, pour 2023, notre compensation a été recalculée et tient compte de ces 420 000 € par an complémentaires.

Marc TOURELLE

Merci. C'est un juste retour sur ce qui manquait.

André BLUZE

J'ai une question tout à fait formelle : il est marqué dans la présentation : « report de l'exercice 2020 », ce n'est pas « report de l'exercice 2021 » ? Il faudrait donc le modifier dans la présentation.

Marc TOURELLE

La délibération sera votée avec les reports tels qu'ils sont, il n'y aura pas de changement, mais effectivement c'est sur la présentation.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais devoir me retirer pour laisser Géraldine mettre aux voix la délibération.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

Géraldine LARDENNOIS

Il vous est donc demandé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement, en recettes : 11 042 712,36 € ;
- En section d'investissement, en recettes : 3 060 807,63 € ;
- En section de fonctionnement, en dépenses : 9 225 138,50 € ;
- En section d'investissement, en dépenses : 4 422 098,99 €.

Ce qui nous fait un résultat brut de clôture :

- En section de fonctionnement : 1 817 573,86 € ;
- En section d'investissement : un déficit de 1 361 291,36 €, en tenant compte de nos résultats reportés de 2021 en section de fonctionnement qui s'élèvent à : 698 453,01 €.

Ce qui nous fait un résultat de clôture :

- En section de fonctionnement de : 2 516 026,87 € ;
- En section d'investissement, quand je tiens compte de mon résultat reporté de 3 527 768,79 €, j'arrive à un résultat de clôture de 2 166 477,43 €.

On vous demande donc d'arrêter les résultats de clôture à :

- 2 166 477,43 € en investissement ;
- 2 516 026,87 € en fonctionnement.

On vous demande aussi de confirmer l'affectation du résultat de clôture en investissement au compte 001, c'est-à-dire d'affecter 2 166 477,43 € dans un compte de réserve pour l'investissement. Et l'on va répartir le résultat, l'excédent de fonctionnement, en affectant 1,5 million au compte 1068, et le solde de fonctionnement au compte 02 en section de fonctionnement. C'est-à-dire que l'on affecte 1,5 million en investissement et 1 016 026,87 € en fonctionnement.

Voilà la délibération, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Michel BOISRAMÉ

Un vote contre pour Magali Pradel.

(Monsieur le Maire rejoint l'assemblée)

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, et merci, chers collègues, de votre confiance par l'adoption du compte administratif.

Le Compte administratif de la commune et l'affectation des résultats – Exercice 2022 est adopté à la majorité (1 voix contre : Magali Pradel)

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE RENNEMOULIN AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE – ANNEE 2022

Marie-Hélène HUCHET

Comme tous les ans, nous allons demander une participation à la commune de Renne-moulin qui ne dispose pas d'accueil et de structure scolaire pour les enfants et les habitants. Ces enfants sont accueillis dans nos écoles, sur les services périscolaires et extrascolaires, ainsi que pour les frais concernant le sport. Chaque année, on leur demande une participation par rapport à des coûts réels, pour des services assurés par Noisy-le-Roi et c'est ensuite appliqué, proportionnellement parlant, au nombre d'élèves concernés, au nombre de repas servis, aux journées d'accueil en PAE et au nombre de jours fréquentés en accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

Il est donc proposé de fixer, pour l'année civile 2022, les niveaux de participation annuelle suivants :

- Concernant les écoles maternelles : 1 392,58 euros par élève ;
- Les frais de fonctionnement des écoles élémentaires 550,18 € par élève ;
- Les frais de participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires pour la pratique du sport à l'école : 255,43 € par élève ;
- Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire, 3,04 € par repas servi ;
- Participation aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaires :
 - o le matin : 0,69 € par enfant et par jour,
 - o le soir : 1,38 € par enfant et par jour ;

- Participation concernant l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires : 8,35 € par jour et par enfant.

Il est demandé au conseil municipal de fixer cette participation de Rennemoulin aux frais de fonctionnement de la commune, selon les critères que je viens de vous expliquer et par rapport à des coûts très réels.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération que nous prenons chaque année, sur la base des coûts réels observés ?

Salvador-Jean LUDENA

Juste une précision pour Rennemoulin et pour tous ceux qui nous écoutent : c'est bien une participation aux frais de fonctionnement mais Rennemoulin ne participe pas aux frais d'investissement de toutes ces infrastructures. C'est pour rappeler la solidarité de Noisy-le-Roi envers Rennemoulin.

Marc TOURELLE

Merci de le rappeler, mon cher Salvador, les investissements ayant été réalisés, pour la plupart, il y a longtemps, mais c'est vrai qu'il n'y a pas eu de participation, je suis tout à fait d'accord.

Je propose de passer au vote concernant cette participation détaillée par type de frais : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La participation de la commune de Rennemoulin aux frais de fonctionnement - scolaire/périscolaire/extrascolaire est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES

Marie-Hélène HUCHET

Concernant ce règlement intérieur, le nombre d'enfants accueillis au PAE du matin, du soir, le mercredi et durant les vacances scolaires, est déterminé selon une capacité d'accueil des locaux et des effectifs d'animateurs. La demande des familles est croissante, ce qui est un bon signe pour les animations et les animateurs que l'on peut d'ailleurs remercier. Et face à cette demande croissante, et dans un contexte un peu difficile pour les recrutements, nous avons décidé de modifier ce règlement des accueils pour anticiper. Nous allons donc proposer des préinscriptions, qui seront ouvertes à partir du 25 mai et jusqu'au 18 juin, les familles pourront s'inscrire via le portail Familles, y compris celles ayant des horaires atypiques et très fluctuants, auxquelles nous pourrions faire des réservations par période.

Pour les vacances scolaires, cela reste inchangé, nous aurons également des préinscriptions mais par période. Il est donc proposé de modifier ce règlement intérieur.

Nous avons également un deuxième sujet à modifier, par rapport aux listes d'attente que nous maintenons. Par contre, elles seront figées à J-3 pour les PAE du matin et du soir, à J-8 pour ce qui concerne les petites vacances, et à J-12 pour les grandes vacances. Passé ces délais, les listes d'attente ne seront plus gérées et les familles ont déjà reçu une réponse définitive.

Ce sont des inscriptions sur l'année, elles seront modifiables, le règlement avec les réservations et les annulations reste inchangé et il est bien entendu que nous avons quand même une certaine flexibilité, mais nous devons en passer par là pour pouvoir anticiper et donner une réponse ferme et définitive aux familles à partir du 1^{er} juillet, pour que chacun puisse s'organiser si elles sont sur liste d'attente à la rentrée scolaire.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider ce règlement intérieur, qui a également été validé par la commission petite enfance.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel BOISRAMÉ

Quelles seront les modifications autorisées pour les parents, justement, au cours de l'année ? Tu disais qu'il y avait des modifications mais cela n'est pas marqué dans la délibération.

Marie-Hélène HUCHET

Cela reste inchangé. C'est-à-dire que des annulations peuvent être faites, pour une famille qui a inscrit son enfant à l'année et qui a besoin d'annuler il y aura des annulations sans facturation. Si l'on passe les délais annoncés tout à l'heure, il y aura un maintien de facturation qui sera appliqué aux familles. Cela ne change pas, c'est exactement comme l'année dernière.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, pour ces précisions et, comme tu l'as indiqué, il est important que l'on puisse délibérer maintenant pour que tous les parents puissent s'organiser rapidement pour la rentrée.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix concernant la modification du règlement de fonctionnement, telle qu'elle a été décrite par Marie-Hélène : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La modification du règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires est adoptée à l'unanimité.

ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
--

Marc TOURELLE

Suite au décès de notre collègue Didier Loussier, il est nécessaire de le remplacer au conseil d'administration du CCAS, pour le compléter de nouveau. Je crois que nous avons un candidat ou une candidate.

Sylvy HAUFF

Je me porte candidate pour le poste au CCAS.

Marc TOURELLE

Merci, Sylvy.

Michel BOISRAMÉ

Je me porte candidat pour le poste au CCAS.

Marc TOURELLE

En sachant, mais je le dis entre parenthèses, qu'il y avait un poste de l'opposition et un de la majorité.

Michel BOISRAMÉ

Oui, c'est dans le cadre de la démocratie.

Marc TOURELLE

D'accord. Il y a donc deux candidats : Sylvy Hauff et Michel Boisrame.

L'élection d'un nouveau représentant du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS est approuvée à la majorité : 26 votants ; 22 voix pour Sylvy Hauff ; 4 voix pour Michel Boisrame)

Marc TOURELLE

Sylvy Hauff entre donc au conseil d'administration du CCAS de la commune et je lui souhaite la bienvenue en mon nom et en celui de Patrick Koeberle, félicitations.

C'était la dernière délibération. Juste deux ou trois mots. Ceux qui ont raté les Trails de la Plaine peuvent aller sur la page YouTube de Jacques Floquet et ils auront un très beau reportage filmé. Pour ceux qui ont raté l'inauguration d'Albert de Gondi, c'est pareil. En général, ceux qui ont raté tous les événements de la ville vont sur la page de Jacques Floquet qui nous fait toujours de très beaux films, c'est l'occasion de le remercier. Et Geneviève de Galard également puisque c'était il y a un peu plus d'un an.

Je vous donne rendez-vous pour la séance extraordinaire du Conseil municipal consacrée à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales. Notez bien cette séance du conseil municipal du vendredi 9 juin à 19 heures, avec cet ordre du jour unique.

Michel ?

Michel BOISRAMÉ

J'ai deux questions diverses : une que j'avais posée la semaine dernière mais comme tu n'étais pas là, Christophe, c'était Dominique Servais qui avait répondu. Où en est le site participatif ? Parce que l'on m'avait dit que c'était ce mois-ci, et le mois précédent on m'avait dit que c'était le mois précédent et c'est comme cela depuis deux ans.

Christophe MOLINSKI

Ce ne sera pas le mois prochain. Là, on est prêt, on a une ultime réunion la semaine prochaine. Pour le lancement, on va trouver un sujet qui sera porteur et intéressant, c'est donc ce que l'on est en train de concocter et cela devrait arriver avant la fin du mois. On a encore quelques corrections à apporter.

Michel BOISRAMÉ

Ma deuxième question concerne quelque chose que j'ai lu dans le magazine « Yvelines Infos ». Nous avons reçu, au titre du contrat de proximité Yvelines +, un total de 3,7 millions d'euros. J'aurais aimé savoir en quoi consiste ce contrat de proximité Yvelines + et ce que l'on allait faire de ces 3,7 millions d'euros.

Il y a 10 lignes dans ce magazine : « *Le soutien aux communes est l'un des piliers de la politique du Conseil départemental. Il les accompagne financièrement pour qu'elles puissent réaliser leurs projets de rénovation d'équipements et le développement de leurs services de proximité, par exemple : les cantines, les écoles, les terrains de sport, les espaces publics, etc. Plusieurs outils peuvent être utilisés en fonction de l'importance de la situation des communes. L'assemblée départementale a ainsi adopté deux contrats de développement Yvelines +, représentant une enveloppe de 5,9 millions pour les communes de Guyancourt et Les Clayes-sous-Bois. Les élus ont également validé 6 contrats de proximité Yvelines +, soit un total de 3,7 millions en faveur des communes de Buchelay, Gargenville, Magnanville et Noisy-le-Roi.* »

Marc TOURELLE

Effectivement, on a une notification de 1 million pour le CTM, mais ce sont des choses à venir et les 3,7 millions ne sont pas que pour nous. J'ai vu qu'il y avait Buchelay, effectivement, parce que je connais un collaborateur qui est également maire de Buchelay, je crois que c'est pour leur terrain synthétique, il me semble, mais ce n'est pas notre commune.

Michel BOISRAMÉ

Ce qui prouve que nous lisons tous les documents que nous recevons.

Marc TOURELLE

Tu fais bien et tu fais bien également de souligner la présence et la proximité du Département. Nous avons d'ailleurs reçu nos deux conseillers départementaux, ils sont venus il y a une dizaine de jours pour que nous puissions leur faire part de tous nos projets et pour qu'ils puissent nous conseiller, avec les services du Département, sur les projets sur lesquels ils pourraient nous accompagner et nous faire connaître tous les dispositifs. Parce que, effectivement, il y a un grand nombre de dispositifs et je vous confirme que nous avons un Département proche de ses communes. Je parlais tout à l'heure de la circulation douce, mais il y a encore beaucoup de projets, et nous leur avons dit que nous comptons bien sur eux, en tout cas, pour nous aider sur le quartier Montgolfier.

Dominique ?

Dominique JAILLON

Merci. Je voulais profiter de ce conseil municipal pour faire un petit point sur le mur d'escalade. Nous avons finalisé la construction de ce mur d'escalade dans l'espace Robert Thierry, nous avons tous les équipements nécessaires et nous souhaiterions maintenant créer un club d'escalade. Pour ce faire, je fais là encore appel à des bénévoles qui voudraient se proposer pour constituer ce club d'escalade, pour que notre mur puisse être utilisé à partir du mois de septembre.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique. pour l'escalade. Tu fais bien de le souligner, à la Fête du sport c'est l'un des ateliers qui n'a pas désempli de l'après-midi, où il y a toujours eu la queue pour faire un tour d'escalade. C'est un sport très en vogue, notamment par nos jeunes aujourd'hui. C'est donc un appel en direct, tous ceux qui sont passionnés, qui souhaitent encadrer des jeunes et des moins jeunes, vous êtes les bienvenus pour créer cette association. Il faut donc écrire à djaillon@noisyleroi.fr

Dernier mot pour vous donner rendez-vous pour un conseil municipal ordinaire, qui sera le dernier avant les vacances, le lundi 3 juillet à la même heure, à 20h30. Merci à toutes et à tous, bon retour chez vous, beau mois de juin, Dominique, sur beaucoup de festivités entre la Fête du Cèdre le 24 juin, le Festéa le premier week-end de juillet, j'en passe et des meilleurs.

Salvador-Jean LUDENA

Et le 11 juin, la Fête du vélo.

Jean-Michel RAGUENES

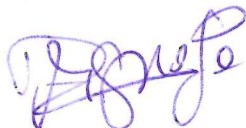
Un petit point, simplement : j'aimerais remercier quelqu'un parce que l'on n'en parle pas souvent, mais il y a aussi des gens qui travaillent ardemment pour le confort de nos administrés. Et je voulais sincèrement remercier Cyrille Fréminet, qui est responsable du commerce et, pour une première, qui nous a aidés sur les Trails de la Plaine à mobiliser des commerçants qui ont été très dynamiques. Et, sincèrement, je tiens aussi à remercier ce dynamisme qui n'est pas que Dominique, moi-même, l'association, parce que sans les commerçants nous n'existons pas. Sans tout ce pouvoir, toute cette force, ce dynamisme, nous n'existons pas. Et je pense que cela est aussi l'une des vérités de notre ville, un des vrais axes de développement, travaillons ensemble et faisons en sorte que nos commerçants soient connus et reconnus.

Marc TOURELLE

Merci pour cet appel, et effectivement, nous avons un « cafe.com » aussi le mois prochain. Merci à tous nos commerçants qui font vivre la dynamique de notre commune.

Bonne soirée à tous.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFE



Delphine FOURCADE



A Noisy-le-Roi, le 22 mai 2023

Le Maire,



Marc TOURELLE